

## 80.a – PMI : Surveillance maritime intégrée



### Objectifs de la mesure :

Favoriser le développement de la surveillance maritime intégrée, selon deux axes :

- la mise en place d'un **environnement commun de partage d'information** : plates-formes et réseaux intersectoriels de systèmes d'information destinés à faciliter l'échange de données, afin d'améliorer la connaissance et la surveillance des activités en mer.
- **favoriser l'interopérabilité des moyens nautiques, aériens ou terrestre de surveillance et d'intervention maritime**, c'est-à-dire la capacité des unités de surveillance à travailler efficacement en coordination avec de multiples partenaires opérationnels.

### Bénéficiaires potentiels :

-  services de l'État
-  agences ou établissements publics dont les missions sont directement liées à la mesure
-  organismes privés investis d'une mission de service public directement liée à la mesure

### Actions soutenues :

-  Étude, expérimentation, développement et gestion d'un programme national ou régional destiné à promouvoir l'échange d'informations sur et au profit des activités sectorielles de surveillance et de sécurité maritime.
-  Étude, expérimentation, développement de méthodologies, développement et gestion de systèmes d'information (systèmes de détection, systèmes de traitement et de partage des données, systèmes embarqués d'échange local d'informations entre moyens opérationnels mobiles de surveillance...)
-  Création d'un centre d'appui opérationnel à la surveillance des espaces naturels marins
-  Projets de formation visant l'acquisition des compétences ou la qualification professionnelle des acteurs publics de la surveillance maritime intégrée...
-  Mesures destinées à la sensibilisation des administrations et opérateurs (ateliers, forums...)

**Règles d'intervention** : selon la nature de l'opération et du bénéficiaire, le soutien financier couvrira de 50 à 100% du total des dépenses éligibles de l'opération. Le taux de contribution du FEAMP est de 75%.

**Suis-je éligible à la mesure ?**

**Quelles règles financières me sont applicables ?**

Rendez-vous sur le site *Europe-en-France* et consultez la fiche "critères de sélection"